

## Les jardins ouvriers, familiaux, partagés

Le phénomène des jardins ouvriers s'est développé après la révolution industrielle en Angleterre, en Allemagne puis en Belgique et en France en apportant aux mineurs et ouvriers de la métallurgie un complément de ressources. On commence à confier aux familles nécessiteuses des carrés de terre, des semences et des outils.

Le véritable propagateur reste Jules Lemire (1853-1928) abbé progressiste, enseignant, député du Nord-Pas-de-Calais. Sa «Ligue du coin de terre et du foyer» reste un exemple qui est repris à Saint-Etienne par un Jésuite, Félix Volpette (1856-1922) qui, en 1894, a l'idée de remplacer les soupes populaires par la location de 2 hectares de terrain qu'il divise en 30 parcelles confiées à des mineurs au chômage.

En 1895, l'oeuvre « du Jardin et du foyer de l'ouvrier » compte 98 espaces sur 5 hectares ; en 1906, elle possède 700 jardins et en 1930, elle dispose de 30 hectares pour 1800 jardins.

Comme le faisait l'abbé Lemire, le père Volpette organise des cours de botanique, de jardinage, une bibliothèque... Le but est de fournir aux bénéficiaires une saine occupation de loisir, un moyen de produire leurs propres légumes frais, une occasion de se reposer en famille sous la tonnelle ou à l'abri de la cabane implantée sur chaque lopin.

La gestion est originale ; il s'agit d'une location collective avec jouissance individuelle des parcelles.

Chaque groupe constitue une communauté qui respecte un règlement : le jardinier doit cultiver lui-même son lot ; il ne peut ni vendre, ni louer sa parcelle ; il verse une modique cotisation annuelle. Plus que les fleurs, les plantes médicinales ou les fruits, les légumes demeurent la culture essentielle ; on multiplie les semis, on intercale les planches, on pratique l'assolement entre le panais, l'arroche, le pourpier, le cardon, la pomme de terre, le chou, la carotte, le poireau, le haricot vert ...

Soigneusement clôturé, le lopin de 300 m<sup>2</sup> en moyenne est souvent doté d'une allée centrale qui conduit à la fameuse tonnelle en bois léger, meublée d'un banc ; on parle aussi de « gloriette lyonnaise » !

A part les visites des élus et les prix des concours, on y organise des fêtes, particulièrement fin août pour la Saint-Fiacre, patron des jardiniers.

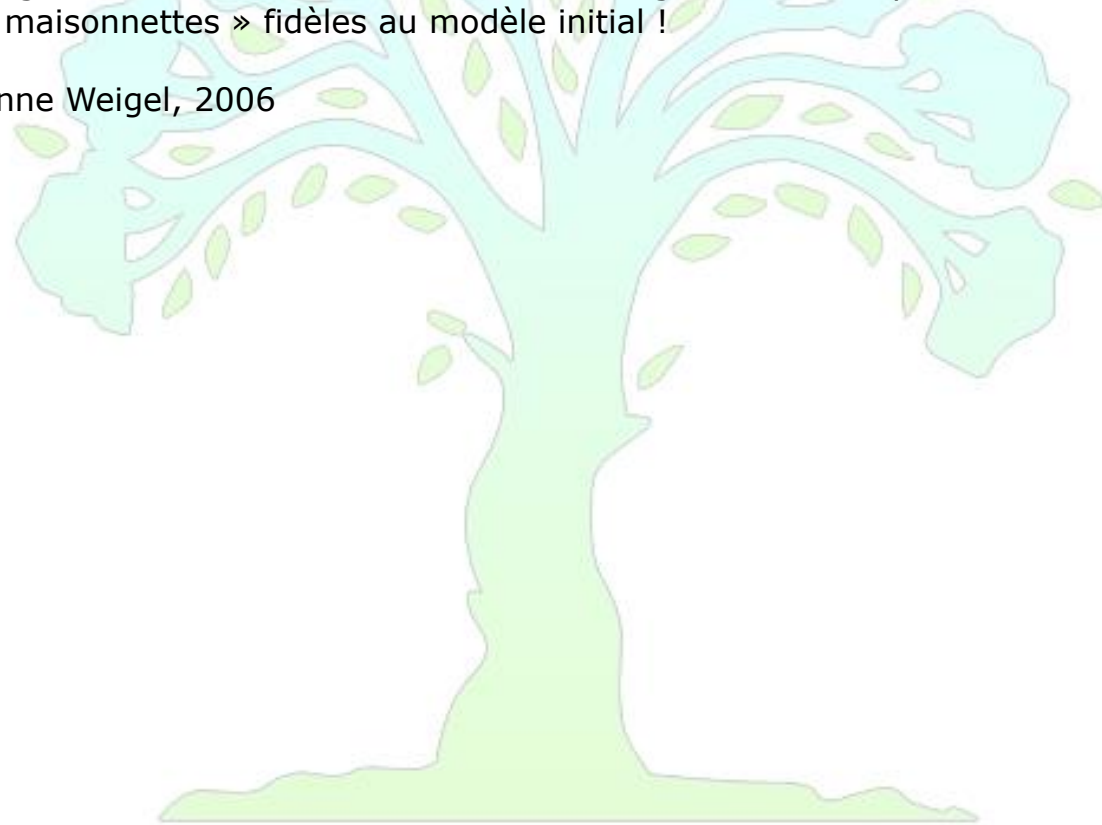
La loi de 1952 qui adopte officiellement l'appellation « jardins familiaux » les dispense de l'impôt foncier. Mais, l'urbanisation des années 60 et 70 les sacrifie au profit des grands ensembles HLM péri urbains.

Toutefois, en 1976, le législateur prend conscience de l'intérêt de ces jardins comme éléments significatifs du patrimoine culturel. Les municipalités freinent leur destruction grâce à leur droit de préemption.

Depuis une vingtaine d'années, on assiste au renouveau de ces jardins collectifs dits « partagés », précieusement créés ou remis en valeur par les riverains. En ville, le jardin doté de ruches, est désormais implanté sur les terrasses et sur les toits pour le plus grand plaisir des citadins.

Pour illustrer ce thème de l'année 2006, une sortie organisée par Anne Paris de Bollardière nous a conduit aux « Jardins Volpette » de Saint-Etienne où nous avons été reçus par une délégation de jardiniers. Situés sur une colline en pleine zone urbaine, ces espaces verts sont soigneusement entretenus, les allées gazonnées impeccables et les « maisonnettes » fidèles au modèle initial !

Anne Weigel, 2006



PARCS ET JARDINS DE RHÔNE-ALPES